

Annexe 14

Dépenses éligibles en matière de frais de fonctionnement des maisons d'accueil, maisons de vie communautaire, abris de nuits et maisons d'hébergement de type familial

Intitulé	Montants
Fourniture administration	
Téléphone, Fax, Gsm, Internet	+
Frais postaux	+
Fournitures de bureau	+
Petit matériel divers de bureau	+
Matériel informatique et logiciels	+
Frais d'abonnement, de publications, livres et documentation	+
Rétributions de tiers liées à l'administration	
Assurances, RC et autres assurances	+
Honoraires (comptable, avocat, ...)	+
Secrétariat social	+
Cotisations aux groupements professionnels	+
Frais de formations	+
Transports et frais y afférents liés à l'administration	
Frais de transport du personnel (missions)	+
Frais de missions (autres que le transport)	+
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association affecté au travail administratif	+
Frais de loisirs et activités éducatives	+
Frais de personnel administratif	+
Réductions de valeurs sur créances commerciales à un an au plus	
Créances irrécupérables autres que celles des hébergés (dotation)	+
Créances irrécupérables autres que celles des hébergés (reprise)	-
Charges fiscales d'exploitation	
Autres taxes (non liées à l'hébergement)	+
Participation des hébergés	
Participations des hébergés dans les frais de téléphone	-
Participations des hébergés dans les frais d'activités	-